



## DECLENCHEMENT D'UN DROIT D'ALERTE

Dans une allocution télévisée du mardi 16 mars 2020, le Président de la République s'est exprimé afin d'imposer de nouvelles règles de restriction pour enrayer et diminuer la propagation du virus « COVID-19 ».

Ce jour, le 17 mars 2020, l'ensemble des Organisations Syndicales FRAMATOME Jarrie ont pris leur responsabilité et ont déclenché un droit d'alerte concernant la pandémie COVID-19 en cours à travers le monde et notamment en France.

La crise sanitaire est désormais mondiale et nous devons tous ensemble protéger les salariés et leurs familles.

Les mesures mises en place depuis le CSE extra du 13 mars dernier ne suffisent pas à garantir la sécurité sanitaire des salariés.

Pour le personnel dans les ateliers de production, l'utilisation de matériel commun comme (tablette, ordinateur, matériel de production, portes, rampes, douches, vestiaires, réfectoires,...) ne permet pas non plus de garantir la santé des collaborateurs FRAMATOME et entreprises extérieures.

Les recommandations du ministère de la santé de limiter l'exposition de chaque personne à 5 contacts par jours ne s'adaptent pas non plus à l'environnement de notre établissement.

Les barrières sanitaires (utilisation de masques de protection, utilisation du gel hydroalcoolique, ...) minimales qui permettraient de pouvoir maintenir une activité sur le site ne sont pas mises en œuvre et ne pourront pas l'être... faute de disponibilité de stock et de réquisition en France.

Il nous paraît donc inconcevable que l'usine de JARRIE continue à produire alors que l'ensemble du pays est confiné.

Nous avons aujourd'hui le personnel disponible pour mettre le site à l'arrêt dans de bonnes conditions de sécurité. Qu'advient-il demain si nous ne sommes plus assez pour faire fonctionner nos installations ? Nous serions encore moins capables de les arrêter en sécurité.

Nous demandons à la direction de prendre les mesures nécessaires pour arrêter dès maintenant l'ensemble des installations du site de JARRIE, pendant que l'effectif permettant de faire ces opérations dans de bonnes conditions de sécurité est disponible.

Pour la CFDT JARRIE  
Philippe MESSINA

Pour La CGT Jarrie  
Mehdi DESCHANET

Pour la CFE/CGC  
Benjamin OUDET